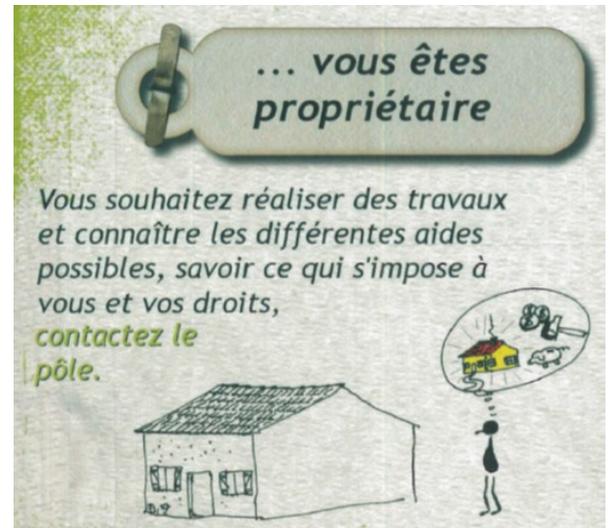


Le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne



Il s'agit de la réunion des « compétences départementales » visant à coordonner la lutte contre l'habitat indigne.

Il peut être saisi par toute personne, professionnel, particulier, association, afin que la situation de logement soit examinée. La fiche d'évaluation peut ainsi être transmise directement au Pôle Départemental, qui orientera ensuite la demande.

Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne

Secrétariat

DDT

19 rue de Ciron - 81000 ALBI

☎ 05 81 27 50 49

